

## DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE SUR LIGNE REGULIERE

### A - ÉLÈVE

NOM (en majuscules) : \_\_\_\_\_ PRÉNOM (en majuscules) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ F  M

### B - PARENTS - TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL (rayer les mentions inutiles)

Garde alternée oui  non

Nom, Prénom (M , Mme  ) : \_\_\_\_\_

Adresse (rue ou lieu-dit) : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone (n° de portable de préférence) : \_\_\_\_\_ (impératif pour être averti en cas de perturbation de la ligne régulière MOBIGO)

Mail : \_\_\_\_\_

### C - ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (compléter ou cocher les cases correspondantes)

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Commune de l'établissement : \_\_\_\_\_

Qualité de l'élève : EXTERNE  DEMI-PENSIONNAIRE  INTERNE

### D - TRANSPORT

Transport emprunté : \_\_\_\_\_

Point de montée : \_\_\_\_\_

### E - PAIEMENT DU DUPLICATA (32 EUROS)

Le paiement du duplicata est à réaliser auprès de votre Unité Territoriale par :

- Chèque à l'ordre du Trésor Public. Celui-ci est à joindre obligatoirement à cette demande. Il ne sera pas donné suite à toute demande incomplète
- Espèce (uniquement sur accueil physique à l'Unité Territoriale de votre département)

### ADRESSE DE VOTRE UNITÉ TERRITORIALE

#### CÔTE-D'OR

#### Région Bourgogne-Franche-Comté

Direction des Mobilités et des Infrastructures

Service transports routiers régionaux

Unité territoriale de Côte-d'Or

17 Boulevard de la Trémouille - CS 23502

21 035 DIJON CEDEX

03 80 44 41 60 - transports21@bourgognefranchecomte.fr

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

La Région Bourgogne-Franche-Comté met en œuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer les droits au transport scolaire, dans le cadre d'une mission de service public. Ce traitement permet le suivi de votre demande et de votre dossier après instruction.

Conformément à la réglementation en matière de prescription, votre demande est conservée pendant la durée de la scolarité ouvrant droit au service.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour motifs légitimes ainsi que du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. Ces droits peuvent être exercés par voie postale

(Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction des Mobilités et des Infrastructures, 4 Square Castan CS 51857 25301 Besançon Cedex) ou par voie électronique contact.mobilites@bourgognefranchecomte.fr

Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données en lui écrivant par voie postale (17 boulevard Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dgd@bourgognefranchecomte.fr).